

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

21 Novembre 2023

CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT

Avenue de la Paix

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Avenue de la Paix, qui seront réalisés par l'entreprise SERPOLLET CENTRE-EST – Mr MORIN Emmanuel – Route de Saint-Saulge – 58800 CORBIGNY,

CONSIDERANT que ces travaux ne peuvent se réaliser,
sans modification des dispositions actuelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité du
chantier, ainsi que celle du public

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du Lundi 08 janvier 2024 au Vendredi 19 Janvier 2024, l'entreprise SERPOLLET CENTRE-EST, est autorisée à stationner sur le domaine public Avenue de la Paix, pour effectuer des travaux de terrassement du chantier.

ARTICLE 02 : La circulation se fera par feux tricolores en alternat.

ARTICLE 03 : L'entreprise SERPOLLET CENTRE-EST mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 04 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 05 : La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8ème partie approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 06 : Le présent Arrêté sera affiché en Mairie de COSNE, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

ARTICLE 07: Madame la Commandante de Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS



Pour le Maire,
L'Adjoint chargé de la sécurité
Michel RENAUD